

COMPTE RENDU
DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MONTIGNY LA RESLE
Séance du 2 FEVRIER 2021 à 19 H 00

Etaient présents : Dominique TORCOL - Brigitte DURY - Philippe BALANÇON - Audrey BON - Arlette COURTY - Christian DOUSSOT - Jérôme DUHANOT - Marie-Christine GAULUET - Vincent MICHELET - Mickaël MONMUSSON - Joao PEREIRA DE MOURA - Valérie PERON

Secrétaire de séance : Valérie PERON

Absent excusé : Gil GONDET (pouvoir à Philippe BALANÇON)

Absent : Pierre Alain BOURDILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Approbation du compte rendu du 14 décembre 2020

1/ Refinancement de l'emprunt SFIL/CFFL par un échelonnement de la dette pour un montant de 648 400 € sur 20 ans et 1 mois (au lieu de 13 ans)
Délibération n° 2021- 01

Historiquement cette dette est le fruit de deux emprunts souscrits en 2003 et 2007. Ces deux emprunts affichent un capital à refinancer de 537 701,11 € au taux de 5 %.

Actuellement, l'ensemble des annuités pour cet emprunt s'élève à 59 180 € par an. Notre situation financière ne nous permet pas de supporter cette dépense et il nous faudrait avoir recours à 20 000 € par an, ce qui représenterait 250 000 € d'emprunt supplémentaire.

Outre le fait que cette opération n'est pas réalisable, elle est proscrite par l'article L 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. *Cette pratique, utilisée dans le passé, a été dénoncée dans le rapport de la Cour des Comptes du 14/02/2020 (voir rapport de la Cour des Comptes pages 3 et 4, consultable sur le site de la Mairie). Afin de rester dans la légalité, nous avons ré-étalé cette dette sur une période plus longue afin d'en minorer les annuités* qui passeront à 37 944 € par an (9 486 € par trimestre), ce qui permettra un gain annuel de trésorerie de 21 236 €. *C'est une somme non négligeable vu l'état de nos finances.*

Les conditions contractuelles de l'emprunt en cours nous imposent une indemnité compensatrice de 110 700 €. Cette indemnité compensatrice est compensée par un gain annuel de trésorerie de 21 236 € sur 12 et 6 mois, ce qui représente un gain de trésorerie total de 265 450 €.

Le contrat est consultable en Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Le Conseil municipal **DECIDE, d'approuver** la proposition de refinancement ci-dessous :

Prêteur : CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL
Emprunteur : COMMUNE DE MONTIGNY LA RESLE
Date de refinancement : 28/02/2021
Montant du contrat de prêt : 648 401,11 €
Durée du contrat de prêt : 20 ans et 1 mois
Versement des fonds : 648 401,11 € réputés versés le 28/02/2021

Périodicité : Trimestrielle

Date de la première échéance : 01/06/2021

Mode d'amortissement : échéance constante

Taux d'intérêt : taux fixe 1,60 %

Montant de l'échéance : 9 486,92 € (hors prorata d'intérêt pour la première échéance)

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2/ Emprunt SFIL/ CFFC : Etalement du montant de l'indemnité compensatrice d'un montant de 110 700 € sur une durée de 13 ans (durée déterminée par le Service de Gestion Comptable de Chablis)

Délibération n° 2021-02

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE, l'opération suivante :

Section investissement :

Chapitre 040 : Charges à répartir

Mandat au compte 4817 pour un montant de 110 700 €

Section fonctionnement :

Chapitre 042 : transfert de charges

Titre au compte 796 pour un montant de 110 700 €

3/ Participation citoyenne « voisins vigilants »

Délibération n° 2021-03

Le Maire expose :

Créé en 2006, c'est un dispositif gratuit, qui implique les forces de Gendarmerie et favorise leur rapprochement avec les élus locaux et la population.

C'est une démarche participative complémentaire de l'action de la Gendarmerie.

Ce dispositif développe une culture de prévention de la délinquance auprès des habitants de la commune.

Il améliore l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.

Le but est de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités sur notre territoire communal.

Des référents citoyens sont choisis, sur volontariat, pour faire le relais entre les habitants de la commune et la brigade de Gendarmerie locale. Ils alertent la Gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens.

Ils relaient les conseils et messages de prévention de la Gendarmerie auprès des autres habitants de la commune.

Si des habitants de la commune souhaitent postuler pour être référents citoyens, ils peuvent se faire connaître à la Mairie.

La participation à ce dispositif ne confère pas de prérogatives de puissance publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

D'autoriser le Maire à signer un protocole avec le Préfet du département et le Commandant de Groupement de Gendarmerie de l'Yonne.

D'autoriser ensuite la mise en place d'une signalétique spécifique « participation citoyenne ».

4/ Suppression de la Régie cantine et garderie à compter du 1^{er} mars 2021 Délibération n° 2021-04

Vu la délibération en date du 01/09/1995 ayant pour objet la création de Régie pour la cantine et la garderie
Vu la modification du mode de règlement par la mise en place d'un règlement par titres édités par le Service de Gestion Comptable de Chablis.

Vu l'arrêté n° 2016-42 en date du 20 septembre, portant nomination de Nathalie COURTAUX au poste de régisseur pour la cantine et la garderie

Considérant que la Régie cantine et garderie a en l'état lieu d'être supprimée à compter du 1^{er} Mars 2021

Après en avoir délibéré,

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Le conseil municipal DECIDE :

- D'approuver la suppression des régies de recettes Cantine et Garderie, au 1^{ER} mars 2021
- D'annuler l'arrêté portant nomination d'un régisseur pour la cantine et garderie, mentionnés ci-dessus, au 1^{er} mars 2021.

QUESTIONS DIVERSES :

Fonctionnement du centre de loisirs le mercredi matin :

L'évolution de la fréquentation est encourageante, une dizaine d'enfants sont dorénavant présents chaque mercredi au centre de loisirs. L'accueil est assuré par Audrey PIPAULT (Association LES FRANCAS) et Fabienne HERMEY (titulaire du BAFA).

Un projet éducatif du territoire (PEDT) a été élaboré avec la CAF, avec l'aide des enseignantes, des animatrices, des parents d'élèves, sous la responsabilité de Brigitte DURY (Adjointe en charge du scolaire et périscolaire). Ce projet nous permet d'obtenir des subventions de la CAF pour compenser les frais engagés et amoindrir la compensation parentale.

Prochain conseil : Mardi 2 Mars 2021

Séance levée à 22 heures 00

Le Maire
Dominique TORCOL



INFORMATIONS

DATES ET HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE :

LUNDI	16 h 00 à 17 H 30
MARDI	16 h 00 à 18 H 00
JEUDI	16 h 00 à 18 H 00
VENDREDI	16 h 00 à 17 H 30
SAMEDI	09 h 00 à 12 h 00
	Le 13/02 - 27/02 - 13/03 - 27/03

1/ CORONAVIRUS - INFO VACCINATION + DE 75 ANS

Dans l'immédiat, l'approvisionnement en vaccins est attendu. La priorité est donnée aux EHPAD et personnels soignants sous conditions.

Six personnes de + de 75 ans ont sollicité l'aide de la Mairie pour l'inscription sur les listes de vaccination. Elles sont toutes inscrites sur liste d'attente et seront contactées directement par téléphone pour la communication de la date, de l'heure et du lieu de vaccination à AUXERRE.

Les personnes rentrant dans cette tranche d'âge peuvent solliciter, si elles le désirent l'aide de la Mairie pour l'inscription sur les listes de vaccination où téléphoner au 03 86 48 65 88 (s'armer de patience et souvent essayer plusieurs fois à des jours différents).

2/ BUS DES SERVICES PUBLICS DE L'YONNE

A l'initiative du Conseil Départemental, ce Bus sera présent sur notre commune, place de l'Eglise tous les troisièmes Mercredi du mois de 13 H 15 à 16 H 15 à compter du Mercredi 17 Mars 2021.

Deux agents du Conseil Départemental assureront votre accueil.

Ils pourront vous assister dans diverses démarches administratives : Faire une demande RSA, prime d'activité, allocation logement ou familiale, papiers d'identité, certificat d'immatriculation... Comprendre les courriers administratifs, créer une adresse mail, préparer votre retraite...

Ces deux agents travaillent en partenariat avec 10 opérateurs regroupant les principaux services publics.

3/ SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CHABLIS : depuis le 1^{er} janvier de cette année ce nouveau service remplace la Trésorerie de Chablis et dépend toujours de la Direction Départementale des Finances Publics.

4/ CONCOURS ILLUMINATIONS DE NOEL : Merci à l'ensemble des participants et félicitations aux gagnants

Premiers et grands gagnants : Aurore et Olivier REMAUD ont gagné un bon d'achat de 70€

Deuxième : Diana RAMOS, Clara et Léonor ont gagné un bon d'achat de 40€

Troisièmes ex aequo :

Emilie BOLZAN a gagné un bon d'achat de 25€

Emmanuelle PAILLARD et Christophe LECOURT ont gagné un bon d'achat de 25€

5/ ETAT CIVIL 2020

NAISSANCES :

LAFAYE Hugues né le 31 /01/2020

CHIREZ DE BRITES Elios né le 27/08/2020

MAURY Juliette née le 27/08/2020

MARCHOIS PERRIET Noah né le 02/12/2020

MATHIEU Léo né le 28/12/2020